



COMPTE RENDU REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 août 2015

Le vingt-huit août deux mille quinze à vingt heures,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Robert CARTIER, Maire.

Présents : Mmes Ameline DIENOT, Marie DONNAT, Lauriane RANCHON, MM. Robert CARTIER, Gérard COTE, Jean-Christophe HERY, Louis WALLAERT, Formant la majorité des membres en exercice.

Absents/Excusés : Christian VILLE, David MONON, Françoise GROSS, Camille ROUSSEAUX

Date de convocation du Conseil municipal : 19 août 2015
Lauriane Ranchon a été désignée comme secrétaire de séance.

1- Approbation du compte-rendu au 24 juin 2015

Mise au vote. Pour 7. Approbation à l'unanimité.

2- Décision modificative (réajustement budgétaire)

Ce point est reporté au prochain conseil municipal prévu le 17 septembre 2015.

3- Approbation RPQS SPANC (Service Public d'assainissement Non Collectif) établi par le SIGREDA

Mise au vote. Pour 7. Approbation à l'unanimité

4- Délibération fixant le tarif de l'eau (juillet 2015 à juin 2016)

Le relevé des compteurs est en cours.

Rappel des tarifs actuels :

- Tarif Eau 1ère tranche (0-25m³) : 1,68 € le m³
- Tarif Eau 2ème tranche (25-500m³) : 0,28 € le m³
- Tarif Eau 3ème tranche (>500m³) : 0,14 € le m³
- Abonnement : 137 €
- Taxe eaux usées - part fixe : 41 €
- Taxe eaux usées - part variable sur habitation raccordée au réseau : 0,17€ /m³
- Taxe eaux usées - part variable sur habitation non raccordée au réseau : 7 €

Il est décidé de ne pas changer les tarifs en 2015.

En 2016, un groupe de travail sera constitué afin d'étudier l'opportunité de faire évoluer les tarifs de l'eau. Pour mémoire, le Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale pour la République) retire aux communes la compétence en matière d'eau à partir du 1er janvier 2020.

Mise au vote. Pour 7. Approbation de la délibération relative au tarif de l'eau adoptée à l'unanimité.

5 Urbanisme : décision

• Instruction des actes d'urbanisme

A partir du 1^{er} janvier 2016, les services de l'Etat (DDT) n'assureront plus l'instruction des actes d'urbanisme.

Deux possibilités s'offrent à la commune :

- Soit la commune prend en charge l'instruction des actes d'urbanisme. Dans ce cas, sa responsabilité est engagée en cas de contentieux. Par ailleurs, cela suppose d'avoir une personne qualifiée dédiée à la gestion de ces dossiers.

- Soit la commune adhère à un service payant, qui gère pour son compte les dossiers d'instruction.

La CDC Trièves propose d'adhérer au Service mis en place par la communauté de communes de la Matheysine, du pays de Corps et des vallées du Valbonnais (CCMCV).

A ce jour les tarifs annoncés sont les suivants :

- Adhésion annuelle au nombre d'habitants : entre 2 et 2,5 €1 habitant
- Certificat d'urbanisme : 24 €
- Déclaration Préalable de travaux : 96 €
- Permis de Construire : 120 €

Il est proposé de suivre cette seconde option pour l'année 2016 et de réétudier la question dans un an.

Mise au vote. Pour 7. Approbation de la délibération autorisant l'adhésion de la commune au Service de la CCMCV pour l'année 2016 à l'unanimité.

• Document d'urbanisme

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) sera caduque au 1^{er} janvier 2016. En raison des faibles enjeux d'urbanisme et des coûts la commune fait le choix de revenir à la carte communale et devra engager une procédure en ce sens. Entre le 1^{er} Janvier 2016 et la fin de cette procédure de carte communale, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui sera applicable. Louis Wallaert travaille sur ce dossier.

6 Déneigement

Point reporté (absence de Françoise Gross).

7 Camping : décision sur le chèque expertise de la Région Rhône-Alpes

La commune a sollicité Isère Tourisme début 2015 pour avoir un éclairage de premier niveau sur la situation du camping municipal (les tendances du marché, concurrents locaux, etc.). L'analyse succincte fournie à la commune préconisait notamment de formuler une demande de « chèque expertise » (prestation gratuite) auprès de la Région Rhône-Alpes permettant l'intervention d'un bureau d'études spécialisé pour étudier l'opportunité et la faisabilité du camping.

Mise au vote. Pour 7. Approbation de la délibération autorisant la demande auprès de la Région de « chèque expertise ».

8 Décisions administratives

Déclarations préalables :

- pose de panneaux photovoltaïques Centrales Villageoises –
- remplacement portes fenêtres isolation maison individuelle

Arrêtés :

- autorisation de voirie travaux ERDF - coffrets Grange Martin
- recrutement maitre-nageur
- avancement échelon agent technique
- autorisation de débit boissons – pétanque et vide grenier

Devis :

- Ets Repellin : élagage sous la nationale
- Camping : SOS Bricolage douche extérieure - SAMSE fenêtre camping
- AED : matériel électrique réfection mairie et salle du conseil
- Denier Electricité : travaux mairie
- Ets Reppelin : élagage goulottes sous la RD1075
- BTP Balcon Est : curage et seuil ruisseau de Trézanne
- Entreprise REYMOND : travaux chemin des Riperts
- Eiffage : travaux de voirie VC Chalabaud – entretien voirie communale
- Cimetière : Dienot C. murets et allée cimetière - Goirand D. : peinture portail et croix
- Ets Richard : pointes de lance fer forgé portail

9 Points travaux

- Plafond de la Mairie : travaux terminés à l'exception de quelques éclairages et rideaux
- Mur du cimetière de Trézanne : travaux terminés pour cette première tranche (la seconde concernera le chaume de la chapelle)
- Seuil Trézanne : début des travaux mi-septembre
- Murs Riperts : travaux débutés fin Aout durée 2 mois
- Route Chalabaud : travaux terminés
- Cimetière bourg : travaux terminés à l'exception du décapage portail (en cours)

10 Réunion paysage du 26 août 2015

A la demande de la commune, une personne financée par la Communauté de commune du Trièves est intervenue pour réfléchir aux pistes d'améliorations possibles sur l'aménagement paysager des abords (entrée du village coté cimetière), parcelles de la commune (les délaissés,

espace en face de la mairie...) et sur l'emplacement des futurs containers à poubelle.

Un rapport détaillé a été remis apportant des propositions que la commune étudiera. Concernant les délaissées (Station Oyo ...) il a été précisé que ces espaces devraient être traités dans le cadre d'un projet plus global en lien avec la CDC du Trièves et la Maison du territoire.

11 Embellissement du village

La commune souhaite lancer une dynamique dans laquelle chaque habitant participerait pour favoriser l'embellissement du village (participation à « village fleuri » et incitation à repeindre les volets des maisons selon une palette de couleurs prédéfinies).

12 Documents et outils de promotion Saint Martin de Clelles

Une brochure présentant les atouts et savoir-faire de notre commune a été réalisée cet été et sera publiée l'année prochaine.

Un groupe de travail est lancé pour réaliser un panneau présentant la commune qui serait installé à l'entrée du village.

13 Des arbres à Saint Martin

La commune participera à la campagne un arbre pour le climat.

Par ailleurs, la commune envisage de créer un verger partagé sur la parcelle située en contrebas du terrain de pétanque.

14 Projet Eloi Ville

Le Maire, soutenu par l'ensemble de l'équipe municipale, souhaite développer un concept autour de l'aviateur Eloi Ville et le décliner par exemple sous forme de sculptures, constructions et autres qui seraient installés sur les espaces communaux. Un groupe de travail ouvert sera constitué pour y réfléchir.

15 Exposition 2016 :

Projet de monter en 2016 une **exposition** mixte photo, peinture et poésie dans la salle communale.

16 Prise d'arrêtés

Arrêtés chiens : Malgré un an et demi de dialogue et conseils aux propriétaires de chiens, les aboiements se poursuivent et occasionnent toujours autant de mécontentements et de nuisances sonores. Le Conseil municipal soutient le Maire dans la prise d'un arrêté concernant les nuisances provoquées par les aboiements intempestifs des chiens. Ainsi, une contravention de 1^{ère} classe pourra être donnée pour les nuisances sonores diurnes et une contravention de 3^{ème} classe pour tapage nocturne. Les dommages seront constatés par la Gendarmerie qui assurera le respect de cet arrêté.

Discussion sur le stationnement des camping-cars sur la commune

17 Gestion du bois

Les coupes de bois et leur vente sont gérées par l'ONF qui estime qu'au prix du marché (30€ le m3) le bois ne se vendra pas. Il est proposé d'appliquer une baisse de 10 %, soit 27 € le m3 de bois, sinon de ne pas réaliser la vente cette année.

18 Candidature TEPOS

La commune est candidate au concours TEPOS (Territoire à Energie Positive : financement région porté par la CDC du Trièves). Il convient de remettre pour le 5 octobre un projet global présentant tous les travaux d'amélioration de performance énergétique envisagés par la commune. Ce projet s'appuiera sur les résultats de l'audit de ses bâtiments. Il est envisagé de recourir à un architecte pour travailler à la présentation de ce projet global et se donner toutes les chances de figurer parmi les lauréats en présentant un dossier attractif (Premier prix 40k€).

19 Réunion publique

La date n'est pas encore fixée mais il est proposé de mettre à l'ordre du jour l'avenir des communes dans le contexte de réforme territoriale suite à l'adoption de la loi NOTRe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance commencée à 20h00 est levée à 23h30